

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne sais pas très bien de quelles demandes parle le député. Si ce sont des demandes raisonnables et non pas seulement des siennes, je suis sûr que nous les étudierons en détail.

M. Horner: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le 2 juin 1968, au cours de la campagne électorale, le premier ministre avait énoncé à Winnipeg sa politique agricole. Étant donné que tout l'Ouest du Canada a ardemment demandé que les porcs et le bétail ne tombent pas sous le coup de ce bill, j'espère que le premier ministre, qui a lancé ce programme, voudra considérer les demandes régionales non équivoques faites à cet égard.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RENVOI DE M. JULES DEMICHER—L'ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS DE PRATIQUES DISCRIMINATOIRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? La section de son ministère chargée des justes méthodes d'emploi enquête-t-elle sur le renvoi de M. Demicher du ministère de l'Industrie et du Commerce? En ce cas, le fait que les fonctionnaires ne tombent pas sous le coup de la loi sur les justes méthodes d'emploi empêcherait-il une enquête approfondie, une procédure de conciliation et de règlement de la plainte selon laquelle M. Demicher aurait été victime de pratiques discriminatoires?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, un particulier a porté plainte en vertu des dispositions sur les justes méthodes d'emploi. Ce n'est pas l'usage de citer son nom, car nous tenons essentiellement à ce que justice soit faite et j'estime qu'en citant les noms de tous ceux qui se plaignent on irait à l'encontre de ce principe. Depuis près de dix mois, la fonction publique a nettement fait preuve de bonne volonté. Bien que normalement les dispositions sur les justes méthodes d'emploi ne s'appliquent pas à la fonction publique, celle-ci, à l'occasion des plaintes qui lui sont présentées, se conforme de son plein gré aux critères établis par la loi. En l'occurrence une réunion doit avoir lieu mercredi entre le représentant du plaignant et un représentant de la Commission de la fonction publique pour étudier les voies et moyens de régler cette situation délicate.

* * *

LES CÉRÉALES

LES PERSPECTIVES DE VENTE POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE AGRICOLE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre chargé de la Commission du blé. Le ministère de l'Agriculture vient de publier un rapport sur la conjoncture des ventes de céréales où il indique qu'on ne vendra qu'environ 400 millions de boisseaux de blé au cours de

[M. Horner.]

la présente campagne agricole. Le ministre est-il aussi assuré qu'il l'était il y a six mois de vendre 700 millions de boisseaux de céréales cette année, dont 500 millions de boisseaux de blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien étudier la première déclaration, il constatera qu'on y indiquait que le volume de blé serait de 450 à 500 millions de boisseaux. Cela semble encore raisonnable. Pour l'instant, les exportations de blé dépassent suffisamment celles de l'an dernier pour que nous puissions atteindre notre objectif de 700 millions de boisseaux. La chose est encore nettement possible.

M. Korchinski: L'accord entre le Canada et l'Union soviétique existe-t-il encore ou est-ce une cause perdue? La Russie prendra-t-elle livraison des quantités de blé prévues?

L'hon. M. Lang: L'accord, bien entendu, existe toujours. Il n'y a pas longtemps, la Russie a commandé de la farine en vertu de cet accord, ce qui maintient les exportations de farine à un niveau très élevé.

L'ORGE—LE RELÈVEMENT DU PRIX

M. J. H. Horner (Crowfoot): Je voudrais poser au ministre responsable de la Commission canadienne du blé une question supplémentaire concernant les ventes de céréales. Le ministre peut-il dire si le relèvement de 10c le boisseau du prix de l'orge a permis de satisfaire à la demande ou si nous devons encore refuser des ventes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La livraison d'orge s'intensifie et nous pensons que la tendance se maintiendra. Il y a de la place disponible dans certaines provinces, ainsi que de forts contingents inutilisés. Nous incitons donc les cultivateurs à livrer leur orge car la Commission voudrait se rendre compte du volume dont elle dispose avant de procéder à de nouvelles ventes.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Comme il semble urgent de transporter l'orge sur la côte ouest pour pouvoir l'exporter et comme un grand nombre de producteurs disposent d'importantes réserves d'orge qu'ils ne savent quand livrer, le ministre pourrait-il nous dire si l'on étudie la possibilité de prévoir un contingentement spécial de livraison pour l'orge?

L'hon. M. Lang: En général, monsieur l'Orateur, l'admissibilité à la livraison sera toujours déterminée selon le nombre d'acres allouées. Il se peut qu'un producteur ait des raisons légitimes de n'avoir pas inclus d'orge dans sa superficie d'ensemencement. La Commission du blé accorde une attention spéciale à ces cas.

M. Horner: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions est déjà terminée. La présidence pourrait peut-être donner la parole au député de Surrey-White Rock qui essaie de poser une question depuis 40 minutes.